

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 25 mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le dix-neuf mars 2019, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Excusés
représentés : Mme ROUMÉGOUS (représentée par M. TESSEYRE), M. COMBES (représenté par M. CHAMAYOU) et Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ).

Excusée : Mme ALIBERT.

Absents : Mme SALVAYRE et M. AUGÉ.

Mme Claude HUET a été nommée Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019, transmis par courriel, est approuvé à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 voix POUR.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Prise en charge dépenses d'investissement – Quiétalis ;*
- 2 – Participation enfouissement réseau Montfa ;*
- 3 – Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation ;*
- 4 – Enedis Redevance Occupation du Domaine Public 2019 ;*
- 5 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Commune ;*
- 6 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Eau ;*
- 7 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Assainissement ;*
- 8 – Approbation du résultat 2018: Commune ;*
- 9 – Approbation du résultat 2018: Eau ;*
- 10 – Approbation du résultat 2018: Assainissement ;*
- 11 – Vote du taux des taxes locales 2019 ;*
- 12 – Vote du Budget Primitif 2019 : Commune ;*
- 13 – Vote du Budget Primitif 2019 : Eau ;*
- 14 – Vote du Budget Primitif 2019 : Assainissement 2019 ;*
- 15 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1^{ère} tranche ;*
- 16 – Approbation des nouveaux statuts du SIVU Pays Dadou;*
- 17 – Prise en charge activité piscine : École de la Sigourre ;*
- 18 – Questions diverses.*

1 – Prise en charge dépenses d'investissement – Quiétalis

Monsieur BAÏSSE, Conseiller Municipal, propose la prise en charge sur le budget communal, section investissement, de la dépense suivante :

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT T.T.C.	TVA 20 %	Imputation comptable	PROGRAMME
Acquisition armoire positive Cantine des Fournials	QUIETALIS	1 665,30 €	277,55 €	2188	563

Monsieur le Maire propose que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget communal principal 2019, section investissement.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur le Maire.

2 – Participation enfouissement réseau Montfa

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une convention de participation financière provenant de la commune de Montfa pour des travaux d'enfouissement de réseaux.

En effet, Territoire d'Énergie a lancé un vaste programme de dissimulation des réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Des travaux vont être réalisés au lieu-dit Les Fournials concernant ainsi les communes de Montfa et Montredon Labessonnié. La commune de Montfa règlera l'intégralité des travaux au syndicat Territoire d'Énergie. Cette dernière propose à la commune de Montredon Labessonnié une participation financière s'élevant à un tiers du montant de ces travaux, correspondant à l'enfouissement des réseaux de télécommunications appartenant à Orange sur Les Fournials – Commune de Montredon Labessonnié, soit un montant de 9 770,76 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention de participation financière. Il précise que cette dépense sera affectée en section de fonctionnement du fait que les réseaux sont la propriété d'Orange et non de la commune.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur le Maire.

3 – Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation

En application des articles L 1609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 19 février 2019,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter ledit rapport.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime décide:

- d'ADOPTER le rapport de la CLECT du 19 février 2019 ;
- d'ADOPTER le montant révisé de l'attribution de compensation qui s'élève à 34 665,59 €.

4 – Enedis Redevance Occupation du Domaine Public 2019

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, vu le décret n° 2002-409 du 29 mars 2002, ENEDIS doit verser à la Commune la somme de 224 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour l'année 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce versement.

5 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2018 du budget principal « Commune ».

6 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe « Eau ».

7 – Approbation du compte de gestion 2018 : Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe « Assainissement ».

8 – Approbation du résultat 2018: Commune

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2018 du budget principal « Commune » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports pour rappel:</u>	
Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	161 712,44 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	460 693,00 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	233 032,51 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	386 648,84 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	433 146,00 €
En recettes pour un montant de :	86 544,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u> :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	417 922,07 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068</u> :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	417 922,07 €

<u>Ligne 002</u> :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	429 419,77 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget principal « Commune » de l'exercice 2018 et leur affectation tels que ci-dessus.

9 – Approbation du résultat 2018: Eau

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2018 du budget annexe « Eau » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports Pour Rappel</u> :	
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	348 128,51 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	235 664,38 €

<u>Soldes d'exécution</u> :	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	10 721,13 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	66 990,57 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	205 089,00 €
En recettes pour un montant de :	00,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u> :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	00,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068</u> :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	00,00 €

<u>Ligne 002</u> :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	302 655 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Eau » de l'exercice 2018 et leur affectation tels que ci-dessus.

10 – Approbation du résultat 2018: Assainissement

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports Pour Rappel :</u>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	140 602,09 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	61 976,00 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	12 230,92 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	35 769,96 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	117 303,00 €
En recettes pour un montant de :	00,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	00,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	00,00 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	13 814,13 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2018 et leur affectation tels que ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les comptables de la Commune.

11 – Vote du taux des taxes locales 2019

Pour 2019, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter le taux des trois taxes directes locales de 1%, qui se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe Habitation	7,11	7,18
Taxe Foncière Bâti	16,20	16,36
Taxe Foncière Non Bâti	81,71	82,53

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2019.

12 – Vote du Budget Primitif 2019 : Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2018 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 2 140 562,00 €

Section d'investissement : 1 424 828,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2019 tel qu'il lui est présenté.

13 – Vote du Budget Primitif 2019 : Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2019 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 683 361 €

Section d'investissement : 386 520 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2019 tel qu'il lui est présenté.

14 – Vote du Budget Primitif 2019 : Assainissement 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2019 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 189 269 €

Section d'investissement : 228 702 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2019 tel qu'il lui est présenté.

15 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1^{ère} tranche

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé par les adjoints chargés de ces secteurs.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1^o tranche 2019 selon le projet proposé; le versement de la 2^o tranche 2019 (solde) interviendra deuxième semestre 2019, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2018 et des budgets prévisionnels 2019.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations culturelles est présenté par Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel:

Associations Culturelles : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique):

A.P.A.M.	200,00 €	(versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00 €	
ASPER	5 500,00 €	
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	250,00 €	
Génération Mouvement	250,00 €	
A.D.M.R.	350,00 €	
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €	
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €	
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	100,00 €	(versement unique)

Association Effervescence	100,00 €	(versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	350,00 €	
APLA	150,00 €	
Association Disco Ambian'C	300,00 €	(versement unique)

Total 1 Associations Culturelles 10.050,00 €

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations sportives est présenté par Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur associatif sportif :

Associations Sportives : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique) :

A.A.P.P.M.A. (pêche)	200,00 €	(versement unique)
A.M.T.A.C.A.	300,00 €	(versement unique)
A.S.M. Football	400,00 €	
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €	
Etrier Montredonnais	350,00 €	
Ass. Gymnastique Montredonnaise	300,00 €	(versement unique)
Judo Club Montredonnais	650,00 €	
Les Archers de Montredon	300,00 €	
Montredon Country Club	300,00 €	(versement unique)
Olympique Montredonnais XV	1 100,00 €	
Planète Danse	300,00 €	
Club Volley Montredonnais	200,00 €	

Total 2 Associations Sportives 5 000,00 €

Totaux 1 + 2 15.050,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- adopte les montants de la 1^{ère} tranche des subventions de fonctionnement 2019 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus ; Mesdames Françoise MAURIE et Gilbert ASSÉMAT, Messieurs Christian ROUQUIÉ et Dominique PATTE DE DUFOURCQ n'ont pas pris part au vote.

16 – Approbation des nouveaux statuts du SIVU Pays Dadou

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère Municipale, informe l'assemblée que, dans sa séance du 7 mars 2019, le Comité Syndical du SIVU PAYS du DADOU a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts suite à la fusion des Communes de Roumégoux, du Travet, de Saint Antonin de Lacalm, de Saint Lieux Lafenasse, de Terre Clapier et de Ronel en une Commune nouvelle nommée « Terre de Bancalié » ainsi que la création du RPI Montfa/ Les Fournials conclu entre la Commune de Montredon-Labessonnié et de Montfa regroupant les écoles publiques de Montfa et des Fournials à Montredon-Labessonnié.

Madame Gilberte ASSÉMAT donne lecture des nouveaux statuts du SIVU PAYS du DADOU.

Madame Gilberte ASSÉMAT rappelle l'Article 5 des statuts du SIVU : « *Le Syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune associée, élus par les conseillers municipaux* ». La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux délégués des Communes membres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 voix POUR, approuve les nouveaux statuts du SIVU PAYS du DADOU; un exemplaire des dits statuts étant annexé à la présente.

Madame Gilberte ASSÉMAT rappelle que le réseau d'école est géré par Hélène COSTE qui propose des activités très attractives pour les élèves.

17 – Prise en charge activité piscine : École de la Sigourre

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle la délibération n°2018-63 du 30 juillet 2018 relative à la prise en charge des transports des élèves pour l'activité natation des écoles. Il propose à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} avril 2019, la Commune prenne en charge les lignes d'eau de l'activité piscine à la place des transports.

Suite à la signature de la convention de mise à disposition des lignes d'eau 2018-2019, Monsieur le Maire propose donc que la Commune prenne en charge la facture s'élevant à 873,40 € TTC afin d'aider les écoles dans le financement dans cette activité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accède à la demande de Monsieur le Maire et l'autorise comme ci-dessus.

18 – Questions diverses

a - ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'être présent pour la tenue des bureaux de vote le 26 mai prochain.

b - TRAVAUX

Madame Gilbert ASSÉMAT, Conseillère Municipale Propose d'abaisser la hauteur du trottoir d'accès au parking situé avenue Lavergne afin de permettre aux véhicules les plus bas d'y accéder sans difficulté.

c - CENTRE TARN

Intervention de Monsieur le Maire

- Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » en cours de préparation.

- Transfert compétence « Enfance Jeunesse » à Centre Tarn : contrairement à la compétence « Eau et Assainissement » aucune loi n'oblige les communes à transférer cette compétence. Compte-tenu des orientations présentées par la Communauté de Communes Centre Tarn et le projet de retrait de la Commune de Montredon-Labessonnié de l'EPCI Centre Tarn, Montredon-Labessonnié s'oppose à ce transfert.

- le 9 avril réunion de lancement de la saison touristique organisée par l'office de tourisme.

d – COMMUNICATION *Intervention de Monsieur le Maire*

Le 27 mars à la salle polyvalente aura lieu une réunion d'information sur la 4 G organisée par la société ORANGE.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h52.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUIS Bénédicte <i>(représentée par M. TESSEYRE)</i>	
	COMBES Didier <i>(représenté par M. CHAMAYOU)</i>	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	Excusée
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure <i>(représentée par M. ROUQUIÉ)</i>	
	AUGÉ Bernard	Absent